

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Beatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/162 : 5-3 Désignation de représentants : désignation modificative de membres dans les commissions thématiques

Vu la délibération n° 2020/104 du 22 juillet 2020 modifiée par la délibération n° 2021/79 du 17 mai 2021 désignant les membres des commissions thématiques,

Vu la démission de M. DEWANKEL Jean-Luc du Conseil municipal de Saint-Apollinaire,

Vu la démission de Mme STOUPY Aurélie du Conseil municipal de Saint-Apollinaire,

Vu la délibération n° 20*2021 du 4 juin 2021 du conseil municipal de Saint-Apollinaire désignant les nouveaux membres,

Il est proposé les représentants suivants pour la commune de Saint-Apollinaire :

Commission Culture Patrimoine

Commune	Titulaire	Suppléant
Saint-Apollinaire	BERAUD Josiane	SCHILLING Michèle

Commission Activité de Pleine Nature

Commune	Titulaire	Suppléant
Saint-Apollinaire	DECHOUX Denis	DOU MARION

Commission Travaux - GEMAPI

Commune	Titulaire	Suppléant
Saint-Apollinaire	STEL François	CUVELIER Aymeric

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 005-200067742-20210927-202110044-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE DESIGNER :**

Mme SCHILLING Michèle comme suppléante à la commission Culture Patrimoine

Mme DOU Marion comme suppléante à la commission Activité de Pleine Nature

M. STEL François comme titulaire à la commission Travaux- GEMAPI.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

***Présents** : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.*

***Absents excusés** : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Beatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOUD Chantal.*

***Absents excusés** : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.*

RAPPORT N° 2021/163 : 5-3 Désignation de représentants : désignation modificative d'un membre de la commission thématique « Environnement, Forêt, Agriculture et Plateforme Bois Energie »

Vu la délibération n° 2020/104 du 22 juillet 2020 désignant les membres de la Commission « Environnement, Forêt, Agriculture et Plateforme Bois Energie »

Considérant la demande de la commune d'Embrun pour modifier son représentant dans la commission suivante :

Commission « Environnement, Forêt, Agriculture et Plateforme Bois Energie »

Commune	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Embrun	COULOUMY Christian	GUENEAU Christian

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE DESIGNER M. COULOUMY Christian** comme membre titulaire en lieu et place de M. DOU Jean-Claude.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

***Présents** : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.*

***Absents excusés** : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METTAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOUD Chantal.*

***Absents excusés** : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.*

RAPPORT N° 2021/164 : 7.5 Subventions : Attribution du programme de subventions 2021 – Partie 4

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon fixe chaque année un programme d'intervention relatif aux participations à diverses manifestations d'intérêt communautaire et contribuant à développer l'image de Serre-Ponçon.

Le bureau communautaire a prévu une enveloppe prévisionnelle pour l'année 2021.

Compte tenu de la situation sanitaire, il est proposé que ces subventions soient votées au fur et à mesure de l'organisation des manifestations.

Si certaines manifestations ne peuvent pas se produire en raison des mesures sanitaires, la subvention accordée sera réduite, en fonction des dépenses réellement engagées, après examen détaillé du dossier déposé par les associations

Par délibérations 2021/40, 2021/84 et 2021/128, le conseil communautaire a déjà attribué quelques participations.

Après examen par le bureau communautaire, une autre partie de subventions a été retenue.

Il est proposé d'attribuer ces subventions pour l'exercice 2021- partie 4 - ci-après annexées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes, ci-après annexées.
- **D'INDIQUER** que ces subventions pourront être réduites si les manifestations ne peuvent pas se produire en raison des mesures sanitaires, au prorata du montant des dépenses réalisées.
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants sur le budget communautaire 2021.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

Communauté de Communes de Serre Ponçon
Annexe à la délibération 2021 164 du 27 septembre 2021
ETAT DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATION BUDGET 2021 - partie 4

PORTEUR DE PROJET ET ADRESSE	MONTANT SUBVENTION 2021	INTITULE DU PROJET 2021
Ski Nature Serre-Ponçon	1 000,00 €	Accès à la pratique du ski pour tous
Social Services		
EUROSCOPE	2 500,00 €	Insuffler une dynamique jeunesse soutenir et accompagner les initiatives de jeunes
ANIMATION INTERET LOCALE		
Baratier	1 000,00 €	Animation d'interet Local
Chateauroux les Alpes	1 000,00 €	Animation d'interet Local
Crevoux	1 000,00 €	Animation d'interet Local
Crots	1 000,00 €	Animation d'interet Local
Les Orres	1 000,00 €	Animation d'interet Local
St Andre d'Embrun	1 000,00 €	Animation d'interet Local
St Sauveur	1 000,00 €	Animation d'interet Local
Puy Saint Eusèbe	1 000,00 €	Animation d'interet Local
Pontis	1 000,00 €	Animation d'interet Local
Prunières	1 000,00 €	Animation d'interet Local
Puy Sanières	1 000,00 €	Animation d'interet Local
Réallon	1 000,00 €	Animation d'interet Local
Saint Apollinaire	1 000,00 €	Animation d'interet Local
Le Sauze du lac	1 000,00 €	Animation d'interet Local
Montant total subvention Partie 4	17 500,00 €	

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARIILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARIILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METTAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/165 : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT - Ouverture d'un emploi permanent de « Gestionnaire Gémapi & Environnement » : suite réorganisation du service environnement et augmentation de la mise à disposition d'un agent

La Présidente informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu de la montée en puissance de la compétence Gemapi et des missions Environnement, et de la diminution du temps de travail d'un agent du service mis à la disposition de la régie municipale bois énergie.

En conséquence, la Présidente propose la création d'un emploi permanent sur le grade de Technicien territorial pour exercer les missions de Gestionnaire Gémapi et Environnement à compter du 1^{er} décembre 2021.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie (B) dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau 5 a minima et / ou d'une expérience professionnelle de 2 ans dans les domaines susvisés.

Dans ce cas, il est entendu que :

- Le recrutement sur l'article 3-2 ne peut se faire que pour une durée d'un an. Sa durée peut être renouvelée dans la limite totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pas abouti au terme de la 1^{ère} année.

- Le recrutement sur l'article 3-3 2° ne peut se faire que pour une durée de 3 ans maximum, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà si les contrats sont reconduits, ils ne

peuvent l'être qu'après une nouvelle procédure de recrutement pour une durée indéterminée. Ce motif de contrat ne peut être utilisé que s'il n'y a pas de fonctionnaire répondant aux critères fixés par la collectivité et si le recrutement s'effectue sur un emploi dont les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, et prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Par conséquent le RIFSEEP peut être utilisé pour la rémunération de ce poste.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE CREER un emploi permanent** dans les conditions suivantes :

Catégorie	Grade	TC / TNC	Emploi	Date du recrutement
B	Technicien territorial	Temps Complet	Gestionnaire Gémapi & Environnement	01.12.2021

- **DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs** de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder à la nomination correspondante,
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget de la CCSP.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METTAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOUD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/166 : 4.2 Personnels contractuels - Ouverture d'un emploi non-permanent de « Coordonnateur / coordinatrice du réseau des bibliothèques du territoire » : fin de contrat

La Présidente informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu du besoin de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon de développer la mise en réseau des bibliothèques sur son territoire - et ce dans la dynamique du renouvellement du Contrat Territoire Lecture avec la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) pour 3 ans - , et de la subvention départementale liée au projet, la Présidente propose de créer un emploi non-permanent sur le grade d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :

Développement de la mise en réseau des bibliothèques sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Cet emploi est établi pour une durée initiale de trois ans, soit du 01/12/2021 au 30/11/2024 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de coordinateur du réseau des bibliothèques. L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique B des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau 5 à minima et/ou d'une expérience professionnelle dans le domaine culturel.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien l'opération susmentionnée,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE CREER un emploi non-permanent** dans les conditions suivantes :

Catégorie	Grade	TC / TNC	Emploi	Contrat	Date du recrutement
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Temps non-complet 17h30 hebdomadaire	Coordinateur de la mise en réseau des bibliothèques	Contrat de projet (article 3 II) d'une durée initiale de 3 ans (maximum 6 ans)	01.12.2021

- **DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs** de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder à la nomination correspondante,
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget de la Communauté de Communes.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,

Chantal EYMEOD



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METTAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N°2021/167 : 4.2 personnels contractuels : Ouverture de deux postes non-permanent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences France Services : remplacement d'un départ par mutation et fin de contrat

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Ce dispositif a pour vocation d'accompagner les publics en difficulté sur la durée, de faciliter leur insertion professionnelle tout en favorisant la formation, pour leur permettre de retrouver un emploi. Les contrats issus de ce dispositif sont d'une durée minimale de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

Compte-tenu :

- Du départ par mutation au Département 05 d'un agent d'accueil
- De la non-reconduction d'un contrat PEC arrivant prochainement à échéance

Il est proposé de voter le recrutement de deux agents dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences au sein de l'Espace France Services, pour une durée de 12 mois à compter du 18 octobre 2021.

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu l'arrêté préfectoral de la Région Sud du 22 octobre 2020 relatif aux Parcours Emploi Compétences, déterminant notamment les taux de prise en charge des salaires,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ADOPTER** la proposition de Madame la Présidente telle que présentée ci-après :

1 Agent d'accueil France Service	12 mois à compter du 18-10-2021	à 24 heures	CDD dans le cadre du PEC
1 Agent d'accueil France Service	12 mois à compter du 18-10-2021	à 21 heures	CDD dans le cadre du PEC

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire,
- **DE PRELEVER** les dépenses liées aux postes au budget correspondant.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOUD



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOUD Chantal, P ARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à P ARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Beatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOUD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/168 : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT - Ouverture d'un emploi permanent de « Instructeur/Instructrice du droit des sols » : départ par mutation interne

La Présidente informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu de la compétence « gestion des autorisations du droit des sols », et de la mutation interne d'un agent.

En conséquence, la Présidente propose la création d'un emploi permanent sur le grade de Rédacteur territorial pour exercer les missions d'instructeur/instructrice du droit des sols.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie (B) dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau 5 a minima et / ou d'une expérience professionnelle de 2 ans dans les domaines susvisés.

Dans ce cas, il est entendu que :

- Le recrutement sur l'article 3-2 ne peut se faire que pour une durée d'un an. Sa durée peut être renouvelée dans la limite totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pas abouti au terme de la 1^{ère} année.
- Le recrutement sur l'article 3-3 2° ne peut se faire que pour une durée de 3 ans maximum, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà si les contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être qu'après une nouvelle procédure de recrutement pour une durée indéterminée. Ce motif de contrat ne peut être utilisé que s'il n'y a pas de fonctionnaire répondant aux critères fixés par la collectivité et si le recrutement s'effectue sur un emploi dont les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, et prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Par conséquent le RIFSEEP peut être utilisé pour la rémunération de ce poste.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE CREER un emploi permanent** dans les conditions suivantes :

Catégorie	Grade	TC / TNC	Emploi	Date du recrutement
B	Rédacteur territorial	Temps Complet	Instructeur du droit des sols	Lorsque la délibération est exécutoire

- **DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs** de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder à la nomination correspondante,
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget de la CCSP.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/169 : 4.2 Personnels contractuels - Ouverture d'un emploi non-permanent de « Chargé du projet de développement d'une économie circulaire » : fin de contrat

La Présidente informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu du besoin de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon de développer l'économie circulaire sur son territoire, la Présidente propose de créer un emploi non-permanent sur le grade d'Ingénieur territorial afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :

Développement d'une économie circulaire sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Cet emploi est établi pour une durée initiale de deux ans, soit du 01/01/2022 au 31/12/2024 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de chargé du projet de développement d'une économie circulaire, à temps complet au sein de la régie SMICTOM.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A des Ingénieurs territoriaux

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau 5 à minima et/ou d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'économie circulaire.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien l'opération susmentionnée,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :


- **DE CREER un emploi non-permanent** dans les conditions suivantes :

Catégorie	Grade	TC / TNC	Emploi	Contrat	Date du recrutement
A	Ingénieur territorial	Temps Complet	Chargé du projet de développement d'une économie circulaire	Contrat de projet (article 3 II) d'une durée initiale de 2 ans (maximum 6 ans)	01.01.2022

- **DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs** de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder à la nomination correspondante,
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget de la région Smictom.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Beatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/170 : 1-4 Autres contrats : Convention de mutualisation des frais de fonctionnement avec la Régie Bois – Locaux Jardins du Réal

Vu la délibération n° 2020/134 du 14 septembre 2020 mettant à disposition des locaux à la régie Bois situé au « Jardins du Réal » loués par la Communautés de Communes de Serre-Ponçon ;

Vu la convention de mutualisation avec le Pays SUD pour mettre à disposition le photocopieur, une ligne téléphonique, un accès internet et des frais de fonctionnement dans laquelle une participation financière à ces mises à disposition est prévue ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} septembre 2021, le service PAH est devenu un service de la CCSP en lieu et place du Pays SUD,

Il convient de transférer cette convention de mutualisation avec la CCSP dans les mêmes termes.

Madame la Présidente propose d'approuver cette convention de mutualisation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le projet de convention telle qu'il est présenté dans le document joint à la délibération
- **D'AUTORISER** Madame la présidente à signer cette convention ainsi que tout document utile à son application

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

**RAPPORT N° 2021/171 : 7-1 Fiscalité : Modification du montant prévisionnel des attributions de compensation provisoires 2021 – Compétence mobilité
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n°2021/127 du 07/07/2021**

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2021, portant sur la prise de compétence mobilité de la CCSP et l'arrêté préfectoral de modification des statuts du 25 juin 2021 ;

Considérant qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), la communauté de communes de Serre-Ponçon verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire.

Le conseil communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets. Ces attributions de compensation provisoires feront l'objet d'ajustement suite à la réunion de la CLECT dans les 9 mois suivant la prise de compétence (01 juillet 2021).

L'inventaire des services concernés par ce transfert de compétence au 01 juillet fait état de 5 services proposés par les communes d'Embrun, des Orres et de Crévoux, à reprendre par la CCSP.

Compte tenu de la saisonnalité des services et des dépenses réelles à prendre en charge par la communauté de communes de Serre-Ponçon de juillet à décembre inclus, un ajustement de ces montants est à réaliser. Cet ajustement est récapitulé dans le tableau annexé.

Il est donc demandé au conseil communautaire de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, d'arrêter le montant des attributions de compensation provisoires qui sera notifié à chacune des communes membres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ARRETER** le montant modifié des attributions de compensation provisoires de 2021 pour les communes membres, selon le détail annexé à la présente délibération,
- **DE MANDATER** Madame la Présidente pour notifier à chaque commune le montant des attributions de compensation provisoires.
- **DE VERSER OU DE PRELEVER** ces attributions de compensation provisoires sur l'exercice 2021 mensuellement.
- **D'INDIQUER** que les attributions de compensation définitives 2021 seront fixées en début d'année 2022.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Beatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/172 : 7.1 Décisions budgétaires - Décision Modificative N°1, budget primitif Principal 2021 : ajustement de crédits

Les crédits prévus parmi certains chapitres du budget de l'exercice 2021 sont à ajuster. Il est nécessaire de voter les mouvements de crédits et de débit suivants pour :

- La prise de compétence mobilité : modification du montant des attributions de compensation (article 739211) et modification des prestations de services (article 611).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ACCEPTER** la décision modificative suivante :

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 005-200067742-20210927-202110061-BF

OUVERTURE DE CRÉDITS EN DÉPENSES ET EN RECETTES

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet et nature	Montant	Article	Objet et nature	Montant
611	prestation de services	135 725,00			
739211	attribution de compensation	-135 725,00			
	Total	0,00		Total	0,00

Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet et nature	Montant	Article	Objet et nature	Montant
	Total	0,00		Total	0,00

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METTAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/173 : 1-1 Marchés publics – Etude mobilité en vue de la planification des déplacements sur le territoire – Attribution de marchés et modification du plan de financement sur plan de mobilité et réactualisation du schéma directeur cyclable

Vu les articles L.2125-1, L.2162-2 et R.2162-4 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2021, portant sur la prise de compétence mobilité de la CCSP ;

Vu l'arrêté préfectoral de modification des statuts du 25 juin 2021 ;

Vu la délibération du 07 juillet 2021 ;

Vu l'avis des Commissions de marché du 09 août et du 27 septembre 2021 ;

Dans le cadre de la prise de compétence « Mobilité » la CCSP a souhaité se faire accompagner afin de définir une organisation cohérente et adaptée aux besoins de mobilité des populations du territoire (Lot 01) et réactualiser le schéma directeur cyclable adopté en 2017 (Lot 02). Une consultation a été lancée en juillet 2021, il est proposé d'attribuer les marchés et de modifier le plan de financement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE VALIDER** les avis des commissions de marché du 09 août et du 27 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le :

ID : 005-200067742-20210927-202110041-DE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les marchés suivants :
 - LOT 1 Réalisation d'un plan de mobilité simplifié
 - Entreprise : INDDIGO pour un montant de :
 - Tranche ferme : 48 920 € HT
 - Tranche optionnelle : 1 650 € HT
 - LOT 2 : Actualisation du schéma directeur cyclable :
 - Entreprise : INDDIGO pour un montant de 13 362,50 € HT
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces administratives, financières ou techniques nécessaires à leur exécution.
- **DE VALIDER** le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES		
Lot	Total (HT)	Total (TTC)
Lot 1	58 500,00 €	70 200,00 €
Lot 2	13 500,00 €	16 200,00 €
TOTAL	72 250,00 €	86 700,00 €
RECETTES (sur coûts TTC)		Subvention
ADEME TENMOUD (38,2 %)		30 000,00 €
ADEME CLOT (13,1 %)		10 640,00 €
ALCOTRA PITER Terres Montois (20,1 %)		17 977,50 €
Autofinancement (28,6 %)		28 082,50 €
TOTAL		86 700,00 €

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/174 : 1-1 Marchés publics : Marché global de fourniture d'électricité - Attribution de l'accord cadre et du marché subséquent n°01

Vu l'obligation pour les collectivités territoriales de procéder à une mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour l'alimentation des sites dont la puissance d'abonnement souscrite est supérieure à 36kVA (Anciennement tarifs verts et jaunes) dans les cas suivants :

- celles qui emploient plus de 10 personnes annuellement (ou 10 équivalent temps-plein si travailleurs saisonniers)
 - o OU
- celles dont les recettes sont supérieures à deux millions d'euros.

Vu le choix de la Commission d'Appel d'Offres du 27 septembre 2021

La Communauté de communes a lancé une consultation au mois d'août concernant l'ensemble de ses points de livraison, le Conseil communautaire est saisi pour autoriser Madame la Présidente à signer les marchés correspondant à cette consultation et attribués par la CAO de ce jour :

- en premier lieu l'accord-cadre allant du 01/01/2022 au 31/12/2025
- en second lieu le marché subséquent n°01 allant du 01/01/2022 au 31/12/2023.

Les titulaires de l'accord-cadre seront reconsultés ultérieurement pour l'attribution du deuxième marché subséquent pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ENTERINER** les choix de la CAO du 27 septembre 2021
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à désigner les attributaires suivants de l'accord-cadre pour une durée de 4 ans (01/01/2022 au 31/12/2025) :
 - **Attributaire n°01 : EDSB L'Agence**
 - **Attributaire n°02 : TOTAL Energie**
 - **Attributaire n°03 : EDF SA**
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le premier marché subséquent couvrant la période 01/01/2022 au 31/12/2023 :
 - **Attributaire : EDSB L'Agence variante 100 % Energie verte**
274 688,14 € TTC
Selon les prix indiqués aux BPU/DQE ci-joint
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces administratives, financières ou techniques nécessaires à leur exécution.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOUD



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/175 : 1-1 Marchés publics – Prestation de services de transports sur le territoire de la CCSP

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2021, portant sur la prise de compétence mobilité de la CCSP et l'arrêté préfectoral de validation de la modification des statuts du 25 juin 2021 ;

Il est envisagé de lancer un marché de prestations de services de transports à l'échelle de la CCSP, sous la forme d'un appel d'offres formalisé, pour la saison d'hiver 2021-2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE VALIDER** les éléments techniques et financiers estimatifs maximums des marchés, pour la saison 2021-2022, comme suit :
 - **Lot 1 : Village – station Les Orres**
 - Ligne 1 CHAMP-LACAS / CENTRE STATION 1650
 - Ligne 2 VILLAGES / CENTRE STATION 1650
 - Ligne 3 BOIS MEAN 1800 / CENTRE STATION 1650
 - Ligne 4 BOIS MEAN 1800 / CENTRE STATION 1650 / CHAMP LACAS
 - Ligne 5 MELEZET / CHAMP-LACAS / CENTRE STATION 1650
 - **Estimation : 258 000 € HT** (tous les jours, pour toute la période d'ouverture du domaine skiable)
 - **Lot 2 : Complément sur les hameaux Le Château – Le Haut-Forest – Le Bas-Forest**
 - **Estimation : 6 000 € HT** (à la demande sous forme d'option, pour toute la période d'ouverture du domaine skiable)

○ **Lot 3 : Embrun – Crévoux**

- **Estimation : 11 500 € HT** (fonctionne du 18 décembre inclus tous les jours lors des vacances scolaires zone B, les samedis dimanche uniquement le reste du temps)

○ **Lot 4 : Boucle stations de Crévoux**

- **Estimation : 10 500 € HT** dont : 5 600 € HT tranche ferme (vacances de février zone B) + 4 900 € HT tranche optionnelle (vacances de Noël)

○ **Lot 5 : Ligne Charges - Réallon**

- **Estimation : 14 100 € HT** (fonctionne du 18 décembre 2021 au 27 mars 2022 inclus tous les jours lors des vacances scolaires zone B uniquement les samedis et dimanche le reste du temps)

- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à lancer les consultations nécessaires pour les marchés et à signer ceux-ci selon les éléments techniques et financiers ci-dessus estimés.
- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à signer tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,




Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Beatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOUD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/176 : 1-4 Autres contrats : Convention de partenariat en vue de la labellisation en pays d'art et d'histoire avec la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon et la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras souhaitent construire ensemble une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » auprès du Ministère de la culture et de la communication pour un nouveau projet décennal 2023-2033.

Il est donc proposé de porter une candidature commune au label « Pays d'Art et d'Histoire » auprès du Ministère de la culture et de la communication.

Considérant que le périmètre des deux communautés de communes forme un territoire d'une richesse culturelle, architecturale et patrimoniale importante, il a paru pertinent aux deux collectivités de constituer un dossier de candidature à ce label.

La communauté de communes de Serre-Ponçon portera administrativement et financièrement le dossier de candidature et l'ensemble des actions, opérations ou projets s'y rattachant.

Le budget prévisionnel sur 3 années et le suivant :

	Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles	Autofi CCSP 50 %	Autofi CCGQ 50 %
2021	54 152 €	-	27 076 €	27 076 €
2022	254 516 €	138 018 €	58 249 €	58 249 €
2023	264 516 €	146 018 €	59 249 €	59 249 €

La candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » sera piloté de façon conjointe et paritaire par la CCSP et la CCQQ par un comité de pilotage placé sous la co-présidence des Présidents des deux EPCI. En complément, il sera composé de 3 élus de chaque EPCI.

L'objet du présent projet de délibération est de valider cette convention de partenariat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le projet de convention tel qu'il est présenté dans le document joint à la délibération
- **DE DESIGNER** les délégués communautaires suivants pour être membres du Comité de pilotage :
 - – **Pierre VOLLAIRE**
 - – **Jean-Pierre GANDOIS**
 - – **Jehanne MARROU**
- **D'AUTORISER** Madame la présidente à signer cette convention ainsi que tout document utile à son application
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à engager toute démarche et à signer tous documents liés à cette candidature

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/177 : 9.1 Autres domaines de compétence des communes : Avenant de prolongation de la Convention d'objectifs et de financement avec la CAF des Hautes-Alpes et changement de dénomination pour le Relais des Assistants Maternels (RAM) en Relais de Petite Enfance (RPE)

Vu la loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (dite loi Asap) de décembre 2020

Vu l'Ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles changeant la dénomination des RAM en RPE

Considérant que la Convention d'Objectifs et de financement doit être renouvelée mais doit attendre le nouveau référencement qui doit s'appliquer,

Il est proposé de signer un avenant de prolongation pour fixer la date d'échéance de cette convention d'objectifs et de financement au 31 décembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement passée avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer ledit avenant à cette convention.
- **D'APPROUVER** la nouvelle dénomination du Relais des Assistants Maternels (RAM) en Relais Petite Enfance (RPE)

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, P ARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à P ARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/178 : 8-9 Culture - Mise en réseau des bibliothèques et médiathèques sur Serre-Ponçon – Acquisition de livres pour le réseau / don aux communes

Dans le cadre de sa compétence « Création, coordination et animation d'un réseau de bibliothèques/médiathèques sur le territoire », la Communauté de Communes de Serre-Ponçon organise, pour le réseau des bibliothèques et médiathèques : *Serre-Ponçon à la Page*, une exposition Vanités des Vanités, installation photographique par l'auteur photographe Claude Gouron à l'Espace Morgon à Crots.

L'accueil de cette exposition, à l'Espace Morgon à Crots, fait suite à l'action culturelle engagée dans l'ensemble des bibliothèques et médiathèques du réseau en 2020 (avec des expositions partagées entre les 6 bibliothèques). L'action culturelle avait été arrêtée par l'épidémie de Covid-19.

Durant ce week-end, du 19 au 21 novembre, l'auteur présentera son travail, organisera une performance photographique avec les visiteurs et présentera son dernier livre : *La nature du Ladakh - voyages photographiques en Himalaya indien*.

Dans cette dynamique et validé par la commission culture et patrimoine du 16 septembre dernier, il est proposé que la CCSP fasse l'acquisition de ce livre et en fasse don aux communes membres du réseau : Châteauroux-les-Alpes, Chorges, Crots, Embrun, Les Orres, Savines-le-Lac et Puy-Sanières.

Coût de l'opération 54 € x 7 = 378 € (Budget Contrat Territoire Lecture).

Madame la Présidente propose à l'assemblée de valider ce projet.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 005-200067742-20210927-2021100416-DE

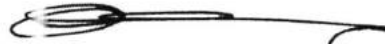
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE PRELEVER** les crédits correspondants au budget communautaire 2021 pour l'acquisition des livres.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à faire don des livres aux communes concernées pour les bibliothèques et médiathèques.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/179 : 8-9 Culture : Mise en réseau des bibliothèques et médiathèques sur Serre-Ponçon – Convention de partenariat avec la BD 05 relative à la solution d'informatisation en réseau et au portail documentaire

Dans le cadre de sa compétence « Création, coordination et animation d'un réseau de bibliothèques/médiathèques sur le territoire » et dans la dynamique du Contrat Territoire Lecture et des crédits associés, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon pilote la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques sur son territoire.

En tant que pilote de cette mise en réseau et signataire du CTL, la CCSP, interlocuteur du Département, doit formaliser son engagement par le biais d'une convention de partenariat permettant de mettre en place des prestations indispensables à la mise en réseau des bibliothèques et qui seront refacturés par le Département à la CCSP.

Les prestations concernées par la convention sont prévues au budget du CTL (2020-2023) et concernent :

- La gestion informatisée d'une bibliothèque grâce à un Système Intégré de Gestion d Bibliothèque (SIGB) et la fusion des bases permettant la mise en réseau informatique des bibliothèques entre elles (préalable à la mise en place de la carte unique sur Serre-Ponçon).
- La mise en place d'un portail documentaire dédié au réseau de Serre-Ponçon (déclinaison du portail de la BD05) permettant le déploiement de nouveaux services aux adhérents.

Vu en commission culture et patrimoine du 16 septembre dernier, il est proposé que la CCSP signe cette convention avec le Département afin de continuer le développement du réseau des bibliothèques et médiathèques : *Serre-Ponçon à la Page* et de proposer de nouveaux services aux adhérents du territoire.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de valider ce projet.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 005-200067742-20210927-2021100418-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention présentée avec le Département des Hautes-Alpes.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARIILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARIILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Beatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/180 : 7.5 Subventions - Demande de subvention au titre du fond « Avenir Montagnes investissement » : Développement durable des pratiques pédestres et du cyclo.

Dans le cadre de ses différentes démarches de contractualisations en cours (CRTE, Espaces valléens notamment), la Communauté de Communes de Serre-Ponçon définit un ensemble d'axes stratégiques de développement parmi lesquels le confortement et le développement de son offre d'activités de pleine nature en vue de toucher une clientèle sensible aux pratiques respectueuses de l'environnement.

Il s'agit principalement d'améliorer et sécuriser des itinéraires pédestres, de créer des parcours d'orientation permanents, des parcours trail, cyclo et Gravel et également de baliser des parcours raquette.

Il est ainsi proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région dans le cadre du plan Avenir Montagne investissement et notamment à travers les axes :

- Favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles
- Accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :

Ressources	Montant (en € HT)	Taux (%)
Etat FNADT Avenir montagnes investissement	180 610 €	40%
Région SUD Avenir montagnes investissement	180 610 €	40%
Total des aides publiques	361 220 €	80%
Autofinancement	90 305 €	20%
TOTAL	451 525 €	100%

- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à introduire les demandes indiquées dans le tableau ci-dessus et prendre toute décision nécessaire à l'obtention de ces subventions et à leur gestion
- **D'INSCRIRE et de PRELEVER** les crédits correspondants au budget de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à lancer les procédures, à signer l'ensemble de pièces y compris marchés publics et avenants nécessaires à la réalisation de l'opération dans le respect de ses différentes délégations de signature.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Beatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOUD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/181 : 8.4 Aménagement du territoire : inscription d'itinéraires équestres au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L 361-1 relatif au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,

Vu le Code Forestier ;

Vu la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes ;

Vu l'avis de la commission APN du 4 février 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE DEMANDER** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des itinéraires listés dans les tableaux ci-après :

Commune	Nom de l'itinéraire	Lieu de départ	Lieu d'arrivée Point de sortie	Longueur en m
Châteauroux-les-Alpes	Route Européenne d'Artagnan	Pont de l'Amitié	Le Bramafan	14800
Embrun	Route Européenne d'Artagnan	Le Bramafan	La Feuillera	9400
Puy-Sanières	Route Européenne d'Artagnan	La Feuillera	Ravin des Crozes	1600
Puy-Saint-Eusèbe	Route Européenne d'Artagnan	Ravin des Crozes	Jonction avec les Balcons de Serre-Ponçon à cheval (chemin de la Baume)	1600

Commune	Nom de l'itinéraire	Lieu de départ	Lieu d'arrivée Point de sortie	Longueur en m
Chorges	Balcons de Serre-Ponçon à Cheval	Les Collets, torrent du Dévezet	Col de la Gardette	10 000
Réallon	Balcons de Serre-Ponçon à Cheval	Col de la Gardette	Chemin de la Baume	17 000
Le Villard / Puy-Saint-Eusèbe	Balcons de Serre-Ponçon à Cheval	Chemin de la Baume	GR50 / Torrent des Graves	4 000
Puy-Sanières	Balcons de Serre-Ponçon à Cheval	GR50 / Torrent des Graves	GR50 / La Feuillera	9 000
Embrun	Balcons de Serre-Ponçon à Cheval	GR50 / La Feuillera	Pont-Neuf	5 000
Saint-Sauveur	Balcons de Serre-Ponçon à Cheval	Pont-Neuf	GRP BSP, piste des Clotasses	8 000
Les Orres	Balcons de Serre-Ponçon à Cheval	GRP BSP, piste des Clotasses	Les Orres, Pont de Corbières	11 000
Baratier	Balcons de Serre-Ponçon à Cheval	Les Orres, Pont de Corbières	Route de Charamaille, 1526m	4 000
Crots	Balcons de Serre-Ponçon à Cheval	Route de Charamaille, 1526m	GRP BSP, sentier de la Maniane	12 000
Savines le Lac	Balcons de Serre-Ponçon à Cheval	GRP BSP, sentier de la Maniane	GRP BSP, vers torrent de Biaret	9 000
Pontis	Balcons de Serre-Ponçon à Cheval	GRP BSP, vers torrent de Biaret	GRP BSP, torrent du Bial	6 000

Commune	Nom de l'itinéraire	Lieu de départ	Lieu d'arrivée Point de sortie	Longueur en m
Chorges	Tour du Chanteloube	Baie de Chanteloube	Baie de Chanteloube	8 000
Chorges	Liaison	Mareisson	Petit Châtelard	

Ces itinéraires sont reportés sur la carte annexée à la délibération (carte au 1/25 000^{ème} extrait SIG ou copie Top 25).

- **DE S'ENGAGER** à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux supports d'itinéraires inscrits au PDIPR. En cas de nécessité absolue, la communauté de communes proposera au Conseil Général un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier. Il informera le Département de tout changement.
- **DE S'ENGAGER** à prendre en compte les itinéraires inscrits au PDIPR dans le Plan Local d'Urbanisme et autres documents d'aménagement.
- **DE S'ENGAGER** à conserver aux sentiers concernés leur caractère public et ouvert.
- **DE S'ENGAGER** à rappeler sur les documents de promotion et sur le terrain, et à faire respecter, les dispositions de l'article L 362-1 du Code de l'Environnement qui prévoit : « En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur », afin notamment de prévenir les conflits d'usage sur les itinéraires inscrits au PDIPR
- **DE S'ENGAGER** à mettre en place et maintenir le balisage et les panneaux de signalétique directionnelle des itinéraires tels que définis dans la « Charte de balisage et de signalétique des activités de randonnée » dans le département des Hautes-Alpes.
- **DE S'ENGAGER** à assurer l'entretien des itinéraires concernés, directement ou par délégation.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/182 : 7.5 Subventions : GEMAPI : Demande de subvention à l'Etat pour les travaux de confortement du Riou sec sur la Commune des Orres.

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) qui crée notamment la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de protection active sur le ravin du Riou Sec sur la Commune des Orres,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement ci-dessous :

	Montant en € T.T.C.
Montant de l'opération	84 000 €
Subvention Etat (80%)	67 200 €
Communauté de communes de Serre-Ponçon (20%)	16 800 €

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à conduire les procédures et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux précités,

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le


ID : 005-200067742-20210927-202110058-DE

- **D'INTRODUIRE** la demande de financement auprès du Département des Hautes-Alpes conformément au plan de financement ci-dessus,
- **D'INSCRIRE et de PRELEVER** les crédits correspondants sur le budget de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,




Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Luc en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/183 : 7.5 Subventions : GEMAPI : Demande de subvention à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRiM).

Considérant la convergence entre les orientations de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les domaines de la prévention et la gestion des risques en montagne et la stratégie territoriale innovante et volontaire de la Communauté de communes de Serre-Ponçon associant la prévention, la prévision, la gestion des crises et les retours d'expériences,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement ci-après :

Actions	MONTANT DE L'ACTION EN EUROS T.T.C.	FINANCEMENT ETAT		FINANCEMENT REGION		AUTOFINANCEMENT CCSP	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Action 0.1 : Animation de la stratégie territoriale	144 000 €	40 %	57 600 €	30%	43 200 €	30 %	43 200 €
Action 1.1 : Outils de communication nécessaires à la construction de la stratégie	5 000 €	50 %	2 500 €	30%	1 500 €	20 %	1 000 €
Action 1.2 : Compléter l'état des connaissances des aléas	30 600 €	50 %	15 300 €	30%	9 180 €	20 %	6 120 €
Action 1.3 : Actualiser l'état des connaissances de l'aléa affouillement en torrentiel	66 000 €	50 %	33 000 €	30%	19 800 €	20 %	13 200 €
Action 1.6 : Identifier les secteurs à risques et construire la liste des opérations de gestion intégrée des risques en montagne	9 600 €	50 %	4 800 €	30%	2 880 €	20 %	1 920 €
Action 1.8 : Développer la conscience du risque, informer, sensibiliser.	15 800 €	50 %	7 900 €	30%	4 740 €	20 %	3 160 €
TOTAL	271 000 €		121 100 €		81 300 €		68 600 €

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à conduire les procédures et signer toutes les pièces nécessaires à cette demande,
- **D'INTRODUIRE** la demande de financement auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne de la Communauté de communes de Serre-Ponçon conformément au plan de financement ci-dessus,
- **D'INSCRIRE et de PRELEVER** les crédits correspondants sur le budget de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,




Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, P ARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à P ARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METTAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/184 : 1.1 Marchés publics : GEMAPI : Attribution marchés de travaux – Travaux de prévention des risques d'inondation (réf. marché GEMAPI 2021CCSP06).

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) qui crée notamment la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du 23 mars 2021- Rapport n°2021/39 : 7-2 Fiscalité : vote de la taxe GEMAPI 2021 et des dépenses prévisionnelles d'investissement,

Vu les propositions de la Commission « travaux, risques naturels, GEMAPI, signalétique et abattoir » du 16 septembre 2021,

Après consultation et après avoir examiné les candidatures et les offres, il est proposé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Confortement des barrages en bois sur le Riou sec aux Orres

Entreprise : groupement VertiAlp SARL (20, Avenue du Centenaire 73110 La Rochette Val Gelon. SIRET 821 016 094 00012) / AlpiVert SARL (Fraz. Zoccolo 3/B, 13835 Trivero (BI) ITALIA -TVA : IT 02505760021)

Montant € HT : 43 969,00 €. Montant € TTC : 52 762,80 €.

Lot 2 : Travaux de protection active par plantations sur le Riou sec aux Orres

Entreprise : groupement VertiAlp SARL (20, Avenue du Centenaire 73110 La Rochette Val Gelon. SIRET 821 016 094 00012) / AlpiVert SARL (Fraz. Zoccolo 3/B, 13835 Trivero (BI) ITALIA -TVA : IT 02505760021)

Montant € HT : 19 940,00 €. Montant € TTC : 23 928,00 € TTC.

Lot 3 : Aménagement du torrent de Vachères à Baratier

Entreprise : SAS ALPES DURANCE TRAVAUX (Lieu-dit l'aire Chérines 05160 Savines-le-Lac. SIRET 894 310 929 00019)

Montant € HT : 193 061,00 €. Montant € TTC : 231 673,20 €.

Lot 4 : Gestion des atterrissements du torrent du Rabioux à Châteauroux-les-Alpes.

Entreprise : SAS ALPES DURANCE TRAVAUX (Lieu-dit l'aire Chérines 05160 Savines-le-Lac. SIRET 894 310 929 00019).

Montant € HT : 16 850,00 €. Montant € TTC : 20 220,00 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les marchés correspondants à chacun des lots,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces administratives, financières ou techniques nécessaires à sa bonne exécution.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Beatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/185 : 8.8 : Environnement : GEMAPI : Travaux conservatoires de la déchetterie et de l'ancienne décharge à Savines-le-Lac.

Vu l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) concernant les pouvoirs de police générale du Maire,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) qui crée notamment la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Considérant la nécessité de procéder à des travaux conservatoires à la suite des intempéries de mai 2021 pour limiter les risques d'érosion de l'ancienne décharge et de la déchetterie à Savines-le-Lac,

Vu les propositions de la Commission « travaux, risques naturels, GEMAPI, signalétique et abattoir » du 16 septembre 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement ci-après :

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

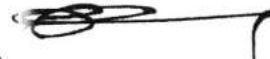
ID : 005-200067742-20210927-2021100422-DE

	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.
Montant de l'opération	32 000 €	38 400 €
Subvention Département des Hautes-Alpes (30%)	9 600 €	9 600 €
Autofinancement	22 400 €	28 800 €
Commune de Savines-le-Lac		14 400 €
Communauté de communes de Serre-Ponçon		14 400 €

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à conduire les procédures et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux précités,
- **D'INTRODUIRE** la demande de financement auprès du Département des Hautes-Alpes conformément au plan de financement ci-dessus,
- **D'INSCRIRE et de PRELEVER** les crédits correspondants sur le budget de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOUD



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Beatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEUD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/186 : I.1 Marchés Publics : GEMAPI : Attribution du marché de travaux d'entretien des cours d'eaux (réf. marché GEMAPI 2021CCSP05).

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) qui crée notamment la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du 23 mars 2021- Rapport n°2021/39 : 7-2 Fiscalité : vote de la taxe GEMAPI 2021 et des dépenses prévisionnelles d'investissement,

Vu les propositions de la Commission « travaux, risques naturels, GEMAPI, signalétique et abattoir » du 16 septembre 2021,

Après consultation et après avoir examiné les candidatures et les offres, il est proposé de retenir l'offre de la société :

SERPE SASU (Société Entretien Restauration Patrimoine Environnement)

27, route de Saint Jean - 05000 GAP

SIRET : 345 154 694 00284

Pour le marché de travaux d'entretien des cours d'eau correspondant à un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un montant maximum de 80 000 € H.T.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 005-200067742-20210927-2021100423-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les marchés correspondants,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces administratives, financières ou techniques nécessaires à sa bonne exécution.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/187 : 8-8 : Environnement : Assainissement : Approbation du Rapport de la Présidente sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement pour l'année 2020 (RPQS 2020)

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme la Présidente soumet à l'approbation du Conseil communautaire le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement, pour l'année 2020.

Ce rapport comprend notamment les indicateurs descriptifs et de performance prévus par la réglementation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement réuni le 15 septembre 2021 ;

- **D'APPROUVER** le rapport du service assainissement sur l'année 2020.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

Rapport de la présidente sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif

RPQS 2020

Photo : construction de la station d'épuration du « Serre » à Puy Sanières.



Collecter les eaux usées



Dépolluer les eaux usées



Exploiter les ouvrages & surveiller les rejets



Suivre l'assainissement non collectif

6 impasse de l'Observatoire - 05200 Embrun
tél. : 04 92 43 76 42

<https://www.ccserreponcon.com/competences/assainissement>

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

Partie 1 : Assainissement Collectif

Pour visualiser les 3 thématiques collecte, transport et dépollution, vous retrouverez ces icônes dans cette partie 1.

collecte



La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

transport



La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

dépollution



La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre le rejet lui-même.

Note : Ce rapport est rédigé sous la forme standardisée proposée par le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) de façon à satisfaire aux obligations de communication d'une part et de faciliter la comparaison interservices d'autre part.

Table des matières (Assainissement collectif)

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 005200067742-20210927-2021100424-DE

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service.....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents.....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	22
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	22
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	22
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	24
2.1.	Modalités de tarification.....	24
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	25
2.3.	Recettes.....	26
3.	Indicateurs de performance.....	27
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	27
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	27
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	29
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	31
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	33
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	35
4.	Financement des investissements.....	37
4.1.	Montants financiers.....	37
4.2.	Etat de la dette du service.....	37
4.3.	Amortissements.....	37
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	37
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	38
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	39
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	39
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	39
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	40

1. Caractérisation technique du service

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 005200067742-20210927-2021100424-DE

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes de Serre Ponçon
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Baratier, Chorges, Châteaoux-les-Alpes, Crots, Crévoux, Embrun, Le Sauze-du-Lac, Les Orres, Pontis, Prunières, Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, Réallon, Saint-André-d'Embrun, Saint-Sauveur, Savines-le-Lac
- Existence d'une CCSPL Oui Non (moins de 50000 habitants)
- Existence d'un zonage Oui, (dont certains en cours d'approbation)
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation 24 février 2020

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation de service Public (concessive) et Régie selon la répartition ci-après.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

DSP concessive (VEOLIA) Contrat du 01/01/2010 au 31/12/2039	
- Toutes les stations d'épuration et postes de relevage des communes de l'Embrunais. - 26 km de réseaux construits par le Délégué VEOLIA.	- Tous les autres réseaux. - Toutes les autres STEP et PR.

La Régie est également chargée du suivi et contrôle du contrat de DSP.

La Régie est administrée par un Conseil d'exploitation, organe consultatif constitué de 22 membres élus titulaires et 22 membres élus suppléants, tous issus du Conseil communautaire ou des conseils municipaux des communes qui constituent la Communauté de Communes de Serre-Ponçon. Ce Conseil d'exploitation, travaille sur tous les sujets de la Régie et propose les décisions au Conseil communautaire. Il est présidé par Marc AUDIER et Pierre DOUSSOT en est le vice-président.

En 2020, ce Conseil d'exploitation s'est réuni **3 fois** en séance plénière auxquelles s'ajoute 1 commission de travail.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **45 000** habitants au 31/12/2020 (45 000 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **16 287** abonnés au 31/12/2020 (16 213 au 31/12/2019).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 16 287.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 58,25 abonnés/km) au 1/12/2020. (59,17 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,76 habitants/abonné.

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	1 037 835	1 012 373	- 2,5%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans objet.

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 137 km de réseau unitaire hors branchements,
- 142,6 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **279,6 km** (274 km au 31/12/2019).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie (ouvrages soumis à déclaration) :

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
DO Embrun « Chaffal »	Chaffal Embrun	7 m ³
DO Embrun « Pont de la Clapière »	Pont de la Clapière Embrun	0
DO Savines-le-Lac « Village »	Savines-le-Lac	50 m ³

Les principaux travaux réalisés en 2020 (par la régie) sur les réseaux sont les suivants :

- Dévoisement d'un réseau de transfert à Les Orres « Pramouton » ;
- Renouvellement d'une portion de réseau à Embrun, chemin de Sainte-Marthe ;
- Renouvellement d'une portion de réseau à Embrun, rue Saint-Donat ;
- Renouvellement d'une portion de réseau à Les Orres « Le Commun » ;
- Renouvellement d'une portion de réseau à Puy Sanières « Les Bouteils » ;
- Renouvellement d'une portion de réseau à Saint-André d'Embrun, place de l'église ;
- Extension du réseau à Puy Saint-Eusèbe « Les Pins ».

Les linéaires en jeu sont les suivants :

- **385 m** de réseaux renouvelés ;
- **30 m** de branchements publics renouvelés ;
- **48 m** de réseaux créés (extension).

Par ailleurs, la régie a effectué :

- **30 interventions** de désobstruction en domaine public ;
- **8 interventions** de désobstruction en domaine privé (facturées) ;
- **4,7 km** d'hydrocurages sur les réseaux publics ;
- **15 mises** à côte de regards sur voirie ;
- **94 heures** de recherches des eaux parasites (notamment sur les communes de Savines-le-Lac, Chorges, Châteauroux-les-Alpes et Prunières).

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 40 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station de St ANDRE d'EMBRUN NOIRET (gestion en DSP) Code Sandre de la station : 060905128003

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Fosse toutes eaux	
Date de mise en service	01/01/1980	
Commune d'implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)	
Lieu-dit	Noyret	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	23	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau du Noyret

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station de St ANDRE d'EMBRUN CELLIERS (gestion en DSP) Code Sandre de la station : 060905128005

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres à sable et infiltration dans le sol	
Date de mise en service	01/01/1980	
Commune d'implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)	
Lieu-dit	Celliers	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	23	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent de Crévoux

STEU N°3 : Station de REALLON Mourrin Code Sandre de la station : 060905114005

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres roseaux	
Date de mise en service	24/11/2016	
Commune d'implantation	Réallon (05114)	
Lieu-dit	Mourrinas	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	310	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	58,5	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent de Réallon

STEU N°4 : Station de St ANDRE d'EMBRUN SIGURET (gestion en DSP) Code Sandre de la station : 060905128001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décanteur - digesteur	
Date de mise en service	01/01/1980	
Commune d'implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)	
Lieu-dit	Siguret	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	8	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Siguret

STEU N°5 : Station de Le SAUZE DU LAC- Le Village - Port St PIERRE Code Sandre de la station : 060905163001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Lit bactérien	
Date de mise en service	31/12/1995	
Commune d'implantation	Le Sauze-du-Lac (05163)	
Lieu-dit	Port Saint-Pierre	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	750	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Lac de Serre-Ponçon

STEU N°6 : Station de CHORGES bourg
Code Sandre de la station : 060905040008

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Disques biologiques	
Date de mise en service	30/06/2010	
Commune d'implantation	Chorges (05040)	
Lieu-dit	Chorges	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2800	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	420	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 18 juin 2010	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent des Moulettes

STEU N°7 : Station de LE SAUZE-DU-LAC Les Demoiselles Coiffées
Code Sandre de la station : 060905163002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Fosse toutes eaux + infiltration	
Date de mise en service	30/06/2002	
Commune d'implantation	Le Sauze du Lac (05163)	
Lieu-dit	Les Demoiselles coiffées	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	inconnu	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration dans le sol

STEU N°8 : station de CROTS Beauvillard nord (gestion en DSP)
Code Sandre de la station : 060905045004

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Copeaux de coco	
Date de mise en service	01/06/2015	
Commune d'implantation	Crots (05045)	
Lieu-dit	Beauvillard nord	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	7,5	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration dans le sol

STEU N°9 : Station de SAVINES-LE-LAC ROUBI
Code Sandre de la station : 060905164005

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décanteur - Digesteur	
Date de mise en service	01/01/1995	
Commune d'implantation	Savines-le-Lac (05164)	
Lieu-dit	Roubeyere	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	Inconnu	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Lac de Serre-Ponçon

STEU N°10 : Station de SAVINES-LE-LAC Les Eygoires
Code Sandre de la station : 060905164008

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service	01/07/2012	
Commune d'implantation	Savines-le-Lac (05164)	
Lieu-dit	Les Eygoires	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	6400	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	960	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 03/03/2016	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Lac de Serre Ponçon

STEU N°11 : Station de CHORGES LE FEIN
Code Sandre de la station : 060905040012

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Copeaux de coco	
Date de mise en service	01/10/2012	
Commune d'implantation	Chorges (05040)	
Lieu-dit	Le Fein	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	90	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	Inconnu	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent du Fein

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

STEU N°12 : Station de SAVINES-LE-LAC Zone artisanale
 Code Sandre de la station : 060905164002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décanteur - Digesteur	
Date de mise en service	01/01/1995	
Commune d'implantation	Savines-le-Lac (05164)	
Lieu-dit	La Paroisse	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	Inconnu	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration dans le sol

STEU N°13 : station de CHORGES Les Andrieux
 Code Sandre de la station : 060905040009

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décantation primaire	
Date de mise en service	01/01/1960	
Commune d'implantation	Chorges (05040)	
Lieu-dit	Les Andrieux	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	80	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	Inconnu	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Vallon

STEU N°14 : Station de SAVINES-LE-LAC PICOUNES
 Code Sandre de la station : 060905164004

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Lit bactérien	
Date de mise en service	01/01/1984	
Commune d'implantation	Savines-le-Lac (05164)	
Lieu-dit	Picoune	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	Inconnu	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eaux douces de surface
	Nom du milieu récepteur	Lac des Bouchards

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

STEU N°15 : Station St ANDRE d'EMBRUN Le Milieu (gestion en DSP)
 Code Sandre de la station : 060905128006

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Copeaux de coco	
Date de mise en service	01/06/2011	
Commune d'implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)	
Lieu-dit	Le Milieu	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	9	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Durance

STEU N°16 : Station de CROTS LE BOIS (gestion en DSP)
 Code Sandre de la station : 060905045003

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Copeaux de coco	
Date de mise en service	01/07/2011	
Commune d'implantation	Crots (05045)	
Lieu-dit	Le Bois	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	8	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Ruisseau non pérenne
	Nom du milieu récepteur	Affluent rive gauche du torrent de Boscodon

STEU N°17 : Station de St SAUVEUR CLOT PEYROLIER (gestion en DSP)
 Code Sandre de la station : 060905156001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Copeaux de coco	
Date de mise en service	01/06/2012	
Commune d'implantation	Saint-Sauveur (05156)	
Lieu-dit	Clôt Peyrolier	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	70	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	10	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Durance

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 005-20067742-20210927-2021100424-DE

STEU N°18 : Station de PUY St EUSEBE
 Code Sandre de la station : 060905108001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décanteur Digesteur + filtre à sable	
Date de mise en service	01/01/2006	
Commune d'implantation	Puy-Saint-Eusèbe (05108)	
Lieu-dit	Puy-Saint-Eusèbe	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	450	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	75	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Combe des Moines

STEU N°19 : Station de REALLON Chef-lieu
 Code Sandre de la station : 060905114004

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux	
Date de mise en service	31/12/2008	
Commune d'implantation	Réallon (05114)	
Lieu-dit	Réallon	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	Inconnu	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration du sol

STEU N°20 : Station ST SAUVEUR LE COIN (gestion en DSP)
 Code Sandre de la station : 060905156002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres coco	
Date de mise en service	01/06/2012	
Commune d'implantation	Saint-Sauveur (05156)	
Lieu-dit	Le Coin	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	90	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	14	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent des Horts

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 005-20067742-20210927-2021100424-DE

STEU N°21 : Station de PUY SANIERES Le S
 Code Sandre de la station : 060905111002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décanteur - Digesteur	
Date de mise en service	01/01/1993	
Commune d'implantation	Puy-Sanières (05111)	
Lieu-dit	Serre	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ravin des Muandes

STEU N°22 : Station de CHORGES Les Bertrands
 Code Sandre de la station : 060905040013

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux	
Date de mise en service	05/12/2017	
Commune d'implantation	Chorges (05040)	
Lieu-dit	Les Bertrands	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	22,5	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent des Moulettes

STEU N°23 : Station de PUY SANIERES Le Pibou
 Code Sandre de la station : 060905111001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décantation physique	
Date de mise en service	31/12/1993	
Commune d'implantation	Puy-Sanières (05111)	
Lieu-dit	Pibou	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	75	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	ravin puis lac de Serre-Ponçon

STEU N°24 : Station de PUY SANIERES Les Bds
Code Sandre de la station : 060905111003

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le 05/10/2021
ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décanteur - Digesteur	
Date de mise en service	01/01/1993	
Commune d'implantation	Puy-Sanières (05111)	
Lieu-dit	Les Bouteils	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	18,75	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ravin de l'Estrée

STEU N°25 : Station de CROTS Chabriers (gestion en DSP)
Code Sandre de la station : 060905045005

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres copeaux coco	
Date de mise en service	01/01/2016	
Commune d'implantation	Crots (05045)	
Lieu-dit	Beauvillard / Chabriers	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	7,5	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration

STEU N°26 : Station d'EMBRUN Parc d'activités de Pralong (gestion en DSP)
Code Sandre de la station : 060905046003

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux	
Date de mise en service	01/06/2011	
Commune d'implantation	Embrun (05046)	
Lieu-dit	Pralong	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	8	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Durance

STEU N°27 : Station de CHORGES-PRUNIERES Les Bds
Code Sandre de la station : 060905040006

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le 05/10/2021
ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés	
Date de mise en service	31/08/2006	
Commune d'implantation	Chorges (05040)	
Lieu-dit	Les Risouls	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2150	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	322	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Le Marasse

STEU N°28 : Station de CHORGES Les Lagiers
Code Sandre de la station : 060905040011

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décantation primaire	
Date de mise en service	01/01/1960	
Commune d'implantation	Chorges (05040)	
Lieu-dit	Les Lagiers	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	Inconnu	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent des Moulettes

STEU N°29 : Station de ST SAUVEUR Les Charmiers (gestion en DSP)
Code Sandre de la station : 060905156003

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux	
Date de mise en service	01/09/2015	
Commune d'implantation	Saint-Sauveur (05156)	
Lieu-dit	Les Charmiers	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	240	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	36	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent du Calla

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 en DSP
 ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

STEU N°30 : Station de CROTS Montmirail (gestion en DSP)
 Code Sandre de la station : 060905045002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtre copeaux de coco
Date de mise en service	01/06/2011
Commune d'implantation	Crots (05045)
Lieu-dit	Montmirail
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	8
Prescriptions de rejet	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Infiltration

STEU N°31 : Station de REALLON Pra Prunier
 Code Sandre de la station : 060905114001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Décantation + infiltration
Date de mise en service	31/12/1988
Commune d'implantation	Réallon (05114)
Lieu-dit	Pra Prunier
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1500
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	225
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Infiltration

STEU N°32 : Station de St ANDRÉ d'EMBRUN Les Clozards (gestion en DSP)
 Code Sandre de la station : 060905128004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Décantation physique
Date de mise en service	01/01/1980
Commune d'implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)
Lieu-dit	Les Clozards
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	38
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Canal des Clozards puis torrent de Broussaille

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 en DSP
 ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

STEU N°33 : Station de CHATEAUROUX chef-lieu (gestion en DSP)
 Code Sandre de la station : 060905036001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Lit bactérien
Date de mise en service	31/12/1994
Commune d'implantation	Châteauaux-les-Alpes (05036)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	3000
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	600
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 22/06/2007 reprise du 3 mai 2006
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur La Durance

STEU N°34 : Station intercommunale d'EMBRUN Baratier (gestion en DSP)
 Code Sandre de la station : 060905012001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Biofiltres
Date de mise en service	31/12/1991
Commune d'implantation	Baratier (05012)
Lieu-dit	Zone artisanale de Baratier
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	26283
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	4800
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 14 avril 2017
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Durance

STEU N°35 : Station de CREVOUX La Chalp (gestion en DSP)
 Code Sandre de la station : 060905044003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Disques biologiques
Date de mise en service	31/12/2008
Commune d'implantation	Crévoux (05044)
Lieu-dit	La Chalp
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	50
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Torrent de Crévoux

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 005-200667742-20210927-2021100424-DE

STEU N°36 : Station de CREVOUX Praveyral (gestion en DSP)
 Code Sandre de la station : 060905044002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Décanteur digesteur + infiltration
Date de mise en service	31/12/2002
Commune d'implantation	Crévoux (05044)
Lieu-dit	Praveyral
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1000
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Infiltration

STEU N°37 : Station des ORRES les Sagnettes (gestion en DSP)
 Code Sandre de la station : 060905098001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Biofiltres
Date de mise en service	01/01/2011
Commune d'implantation	Les Orres (05098)
Lieu-dit	Les Sagnettes
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	12500
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1928
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date de 24 octobre 2008
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Torrent des Vachères

STEU N°38 : Station de CROTS Boscodon (gestion en DSP)
 Code Sandre de la station : 060905045001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	01/07/2006
Commune d'implantation	Crots (05045)
Lieu-dit	Boscodon
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	120
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	18
Prescriptions de rejet	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Colombier

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 005-200667742-20210927-2021100424-DE

STEU N°39 : Station d'EMBRUN le Petit Puy (gestion en DSP)
 Code Sandre de la station : 060905046001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtre à sable	
Date de mise en service	01/12/2000	
Commune d'implantation	Embrun (05046)	
Lieu-dit	Petit Puy	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	9	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent de Merdarel

STEU N°40 : Station de St ANDRE d'EMBRUN la Pinée (gestion en DSP)
 Code Sandre de la station : 060905128002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux
Date de mise en service	01/06/2013
Commune d'implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)
Lieu-dit	La Pinée
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	350
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	30
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Ruisseau de Gueyt

Les principales opérations de renouvellement sur les stations d'épuration effectuées en 2020 sont les suivantes :

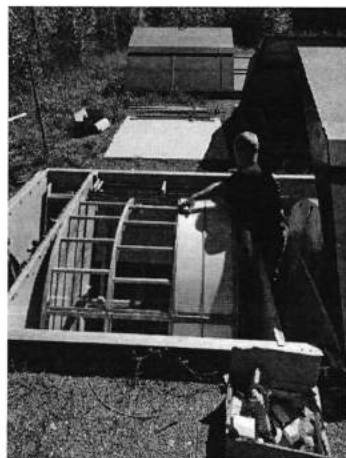
Périmètre Délégaire :

- **STEP d'Embrun :**
 - o Remplacement du débitmètre entrée station
 - o Remplacement d'une pompe à sable
 - o Remplacement de différentes canalisations (prétraitements, eaux sales)
 - o Remplacement du transformateur électrique,
 - o Remplacement du débitmètre d'entrée,
 - o Remplacement du poste de supervision
 - o Remplacement d'un surpresseur d'air de lavage,
 - o Remplacement des variateurs de fréquence de pompes du poste de relevage Rive Gauche
- **STEP des Orres :**
 - o Remplacement du comptage eaux brutes
 - o Remplacement du débitmètre sortie station
 - o Remplacement de 2 bennes à boues
- **STEP de Chateauroux :**
 - o Remplacement de l'aérateur du dégraisseur

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

Périmètre régie :

- **STEP de Savines-Le-Lac :**
 - o Remplacement des pompes eaux traitées
 - o Remplacement de l'aérateur du dégraisseur
 - o Renouvellement des diffuseurs fines bulles du bassin d'aération
 - o Remplacement de l'agitateur pale-banane
 - o Renouvellement de 2 pompes du PR Village
- **STEP de Charges Bourg :**
 - o Renouvellement des panneaux filtrants des 3 biofiltres
 - o Changement des roulements à billes des biofiltres
- **STEP des Risouls :**
 - o Changement des deux préleveurs (entrée et sortie)



Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Voir § suivant : boues « évacuées »

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station de St ANDRE d'EMBRUN serre NOIRET (Code Sandre : 060905128003)	1,2	0
Station de St ANDRE d'EMBRUN CELLIERS (Code Sandre : 060905128005)	2,4	2,4
Mourrinas- fitres roseaux - mise en service le 24 11 2016 (Code Sandre : 060905114005)	0	0
Station de St ANDRE d'EMBRUN SIGURET (Code Sandre : 060905128001)	1,2	1
Station d'épuration Le SAUZE DU LAC- Le Village - Port St PIERRE (Code Sandre : 060905163001)	0,3	0,74
Station d'épuration Charges chef lieu (Code Sandre : 060905040008)	0	86,1
Station d'épuration Les Demoiselles Coiffées (Code Sandre : 060905163002)	0	0
CROTS Beauvillard nord (Code Sandre : 060905045004)	0	0
Station d'épuration ROUBEYERE (Code Sandre : 060905164005)	0	0
Station d'épuration SAVINES-LE-LAC Les Eygoires (Code Sandre : 060905164008)	16,9	15,5
Station du FEIN (Code Sandre : 060905040012)	0,14	0
Station d'épuration Zone artisanale la Paroisse (Code Sandre : 060905164002)	0,3	0,12
Des Andrieux (Code Sandre : 060905040009)	0	0,03
Station d'épuration PICOUNES (Code Sandre : 060905164004)	0,24	0,22
Station St ANDRE d'EMBRUN Le Milieu (Code Sandre : 060905128006)	0	0
Station de CROTS LE BOIS (Code Sandre : 060905045003)	0	0
Station St SAUVEUR CLOT PEYROLIER (Code Sandre : 060905156001)	0	0
Station d'épuration PUY St EUSEBE	0,8	0

(Code Sandre : 060905108001)		
Station d'épuration REALLON Chef-lieu (Code Sandre : 060905114004)	0	0
Station ST SAUVEUR LE COIN (Code Sandre : 060905156002)	0,6	0
Station d'épuration du SERRE (Code Sandre : 060905111002)	0,2	0,06
Station d'épuration Charges/Les Bertrands (Code Sandre : 060905040013)	0	0
Station d'épuration du PIBOU Puy Sanières (Code Sandre : 060905111001)	5,23	0
Station d'épuration des BOUTEILS (Code Sandre : 060905111003)	0,25	0,44
Station d'épuration CROTS CHABRIERS (Code Sandre : 060905045005)	1,2	0
Station parc d'activité de PRALONG (Code Sandre : 060905046003)	0	0
CHORGES les RISOLS (Code Sandre : 060905040006)	54,05	0
Des Lagiers (Code Sandre : 060905040011)	0,12	0,16
Station ST SAUVEUR CHARNIERS (Code Sandre : 060905156003)	0	0
Station de CROTS Montmirail (Code Sandre : 060905045002)	0	0
Station d'épuration Réallon-PRA PRUNIER (Code Sandre : 060905114001)	0,36	0,75
Station de St ANDRE d'EMBRUN CLOZARDS (Code Sandre : 060905128004)	1,2	1,2
Station de CHATEAUROUX chef-lieu (Code Sandre : 060905036001)	4,5	6,1
Station ZA BARATIER/EMBRUN (Code Sandre : 060905012001)	255,8	251,6
Station de CREVOUX - la CHALP (Code Sandre : 060905044003)	2,4	2,4
Station de CREVOUX PRAVEYRAL (Code Sandre : 060905044002)	3,6	3,6
Station des ORRES les SAGNETTES (Code Sandre : 060905098001)	53,8	59,8
Station de CROTS BOSCODON (Code Sandre : 060905045001)	0	0
Station d'EMBRUN le petit PUY (Code Sandre : 060905046001)	0,8	0
Station de St ANDRE d'EMBRUN la PINEE (Code Sandre : 060905128002)	0	0
Total des boues évacuées	407,6	432,2

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

2. Tarification de l'assainissement et service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC)	2000 à 3000 € selon communes	2000 €
Participation aux frais de branchement	Aucune exclusivité sur les branchements sauf ceux créés lors des extensions de réseaux facturés selon bordereau de prix	

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	15,3 €	15,3 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	0,3 €/m ³	0,37 €/m ³
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	68,2 €	68,54 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,4754 €/m ³	1,4793 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° 2019/170 du 02/12/2019 pour les tarifs 2020 ;
- Délibération n° 2020/203 du 18/12/2020 pour les tarifs 2021.



2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	15,30	15,30	0%
Part proportionnelle	36,00	44,40	23,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	51,30	59,70	16,4%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	68,20	68,54	0,5%
Part proportionnelle	177,05	177,52	0,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	245,25	246,06	0,3%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
TVA	31,46	32,38	2,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	49,45	50,38	1,9%
Total	346,00	356,14	2,9%
Prix TTC au m³	2,88	2,97	3,1%

Note : conformément aux règles de rédaction de ce rapport, les tarifs présentés sont ceux payés par la majorité des usagers (dans le cas présent, il s'agit des tarifs des communes de l'Embrunais). Tous les tarifs pour toutes les communes peuvent être retrouvés sur le site internet : <https://www.ccserreponcon.com/competences/assainissement/suis-usager-l'assainissement-collectif>

Concernant les autres communes, les tarifs sont :

Communes	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Charges	Abonnement annuel = 33,18 € HT Prix au m ³ = 0,87 € HT	Abonnement annuel = 39,54 € HT Prix au m ³ = 0,86 € HT
Prunières	Abonnement annuel = 60,00 € HT Prix au m ³ = 0,20 € HT	Abonnement annuel = 61,00 € HT Prix au m ³ = 0,32 € HT
Puy Saint-Eusèbe	Abonnement annuel = 55,41 € HT Prix au m ³ = 0,13 € HT	Abonnement annuel = 57,33 € HT Prix au m ³ = 0,26 € HT
Puy Sanières	Abonnement annuel = 85,00 € HT Prix au m ³ = 0,00 € HT (pas de compteur)	Abonnement annuel = 100,20 € HT Prix au m ³ = 0,00 € HT (pas de compteur)
Réallon	Abonnement annuel = 59,62 € HT Prix au m ³ = 0,26 € HT	Abonnement annuel = 60,70 € HT Prix au m ³ = 0,37 € HT
Le Sauze du Lac	Abonnement annuel = 49,00 € HT Prix au m ³ = 0,87 € HT	Abonnement annuel = 65,00 € HT Prix au m ³ = 0,80 € HT
Savines-le-Lac	Abonnement annuel = 125,83 € HT Prix au m ³ = 1,26 € HT	Abonnement annuel = 125,80 € HT Prix au m ³ = 1,50 € HT

En 2021, la Communauté de Communes a adopté un principe de **convergence tarifaire** progressive réduisant le nombre de tarification à 3 secteurs à l'**horizon 2025** (Embrunais, Savines-le-Lac, Savinois-Charges hors Savines-le-Lac). Ces 3 secteurs présentent en l'état des différences de services et/ou de mode de gestion expliquant cette sectorisation tarifaire.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle ou semestrielle (Embrunais, Prunières, Savines-le-Lac) avec la possibilité de souscrire à un contrat de mensualisation dans certaines communes (Savinois-Charges hors Savines-le-Lac).

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

Pour chaque élément du prix ayant évolué entre 2020 et 2021, les éléments explicatifs sont les suivants :

- Indexation des tarifs à l'inflation (selon indices officiels de l'évolution des prix des services, de l'énergie, des carburants, ...) prévue au contrat de la DSP (communes de l'Embrunais) et augmentation de la part communautaire compte-tenu du principe de convergence tarifaire susmentionné ;
- Application du principe de convergence avec un lissage entre 2021 et 2025 pour les autres communes.



2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	889 799 €	906 023 €	+ 1,8 %
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique	0 €	0 €	
<i>dont abonnements</i>	0 €	0 €	
Recette pour boues et effluents importés	0 €	0 €	
Régularisations (+/-)	0 €	0 €	
Total recettes de facturation	889 799 €	906 023 €	+ 1,8 %
Recettes de raccordement	105 831 €	98 447 €	- 7,0 %
Prime de l'Agence de l'Eau	18 652 €	21 826 €	+ 17 %
Contribution au titre des eaux pluviales	20 273 €	0 €	
Recettes liées aux travaux	0 €	0 €	
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	
Autres recettes (prestations de désobstruction)	1740 €	2 644 €	+ 52 %
Total autres recettes	146 496 €	122 917 €	- 16 %
Total des recettes	1 036 295 €	1 028 940 €	- 0,7 %

Recettes du délégataire (communes de l'Embrunais) :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
redevance eaux usées usage domestique	1 345 138 €	1 406 401 €	+ 4,6 %
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique	0 €	0 €	
<i>dont abonnements</i>	0 €	0 €	
Recette pour boues et effluents importés	0 €	0 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0 €	0 €	
Total recettes de facturation	1 345 138 €	1 406 401 €	+ 4,6 %
Recettes liées aux travaux	- 3 325 €	0 €	
Produits accessoires	34 441 €	19 644 €	
Total autres recettes	31 116 €	19 644 €	
Total des recettes	1 376 254 €	1 426 045 €	+ 3,6 %

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **100%** des 16 287 abonnés potentiels (100% pour 2019).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	___%	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	38

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50% des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50% des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **38** pour l'exercice 2020 (28 pour 2019).



3.3. Conformité de la collecte des effluents (P2013)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge de pollution organique transitant par chaque système.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le 11/10/2021
ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station de St ANDRE d'EMBRUN serre NOIRET	0,4	100	100
Station de St ANDRE d'EMBRUN CELLIERS	5,35	100	100
Mourrinas- fitres roseaux - mise en service le 24 11 2016	5,94	100	100
Station de St ANDRE d'EMBRUN SIGURET	0,7	100	100
Station d'épuration Le SAUZE DU LAC- Le Village - Port St PIERRE	7,7	100	100
Station d'épuration Chorges chef lieu	167,0	100	100
Station d'épuration Les Demoiselles Coiffées	0,1	100	100
CROTS Beauvillard nord	0,64	100	100
Station d'épuration ROUBEYERE	3	100	100
Station d'épuration SAVINES-LE-LAC Les Eygoires	123	100	100
Station du FEIN	4,3	100	100
Station d'épuration Zone artisanale la Paroisse	3	100	100
Des Andrieux	4,8	100	100
Station d'épuration PICOUNES	3	100	100
Station St ANDRE d'EMBRUN Le Milieu	0,56	100	100
Station de CROTS LE BOIS	0,3	100	100
Station St SAUVEUR CLOT PEYROLIER	0,72	100	100

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le 11/10/2021
ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

Station d'épuration PUY St EUSEBE	8,2	100	
Station d'épuration REALLON Chef-lieu	5,1	100	100
Station ST SAUVEUR LE COIN	1,65	100	100
Station d'épuration du SERRE	2,8	100	100
Station d'épuration Chorges/Les Bertrands	0,34	100	100
Station d'épuration du PIBOU Puy Sanières	18	100	100
Station d'épuration des BOUTEILS	6	100	100
Station d'épuration CROTS CHABRIERS	2,7	100	100
Station parc d'activité de PRALONG	0	100	100
CHORGES les RISOULS	34,0	100	100
Des Lagiers	3,6	100	100
Station ST SAUVEUR CHARNIERS	5,59	100	100
Station de CROTS Montmirail	3,57	100	100
Station d'épuration Réallon-PRA PRUNIER	58,28	100	100
Station de St ANDRE d'EMBRUN CLOZARDS	10,97	100	100
Station de CHATEAUROUX chef-lieu	51	100	100
Station ZA BARATIER/EMBRUN	425	100	0
Station de CREVOUX - la CHALP	3,4	100	100
Station de CREVOUX PRAVEYRAL	20,93	100	100
Station des ORRES les SAGNETTES	180	100	100
Station de CROTS BOSCODON	0,6	100	100
Station d'EMBRUN le petit PUY	0,12	100	100
Station de St ANDRE d'EMBRUN la PINEE	8,5	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 63 % (100 en 2019).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
 Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station de St ANDRE d'EMBRUN serre NOIRET	0,4	0	—
Station de St ANDRE d'EMBRUN CELLIERS	5,35	100	—
Mourrinas- fitres roseaux - mise en service le 24 11 2016	5,94	100	100
Station de St ANDRE d'EMBRUN SIGURET	0,7	0	—
Station d'épuration Le SAUZE DU LAC- Le Village - Port St PIERRE	7,7	100	100
Station d'épuration Chorges chef lieu	167,0	100	100
Station d'épuration Les Demoiselles Coiffées	0,1	100	—
CROTS Beauvillard nord	0,64	100	—
Station d'épuration ROUBEYERE	3	0	—
Station d'épuration SAVINES-LE-LAC Les Eygoires	123	100	100
Station du FEIN	4,3	100	—
Station d'épuration Zone artisanale la Paroisse	3	0	—
Des Andrieux	4,8	0	—
Station d'épuration PICOUNES	3	0	—
Station St ANDRE d'EMBRUN Le Milieu	0,56	100	—
Station de CROTS LE BOIS	0,3	100	—
Station St SAUVEUR CLOT PEYROLIER	0,72	100	—

Station d'épuration PUY St EUSEBE	8,2	100	—
Station d'épuration REALLON Chef-lieu	5,1	100	—
Station ST SAUVEUR LE COIN	1,65	100	—
Station d'épuration du SERRE	2,8	0	—
Station d'épuration Chorges/Les Bertrands	0,34	100	—
Station d'épuration du PIBOU Puy Sanières	18	0	0
Station d'épuration des BOUTEILS	6	0	—
Station d'épuration CROTS CHABRIERS	2,7	100	—
Station parc d'activité de PRALONG	0	100	—
CHORGES les RISOULS	34,0	100	100
Des Lagiers	3,6	0	—
Station ST SAUVEUR CHARNIERS	5,59	100	100
Station de CROTS Montmirail	3,57	100	—
Station d'épuration Réallon-PRA PRUNIER	58,28	100	100
Station de St ANDRE d'EMBRUN CLOZARDS	10,97	0	100
Station de CHATEAUROUX chef-lieu	51	100	100
Station ZA BARATIER/EMBRUN	425	100	100
Station de CREVOUX - la CHALP	3,4	100	100
Station de CREVOUX PRAVEYRAL	20,93	100	100
Station des ORRES les SAGNETTES	180	100	100
Station de CROTS BOSCODON	0,6	100	—
Station d'EMBRUN le petit PUY	0,12	100	—
Station de St ANDRE d'EMBRUN la PINEE	8,5	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 98 (96 en 2019).



3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station de St ANDRE d'EMBRUN serre NOIRET	0,4	0	---
Station de St ANDRE d'EMBRUN CELLIERS	5,35	0	---
Mourrinas- fitres roseaux - mise en service le 24 11 2016	5,94	100	100
Station de St ANDRE d'EMBRUN SIGURET	0,7	0	---
Station d'épuration Le SAUZE DU LAC- Le Village - Port St PIERRE	7,7	100	100
Station d'épuration Charges chef lieu	167,0	100	100
Station d'épuration Les Demoiselles Coiffées	0,1	100	---
CROTS Beauvillard nord	0,64	100	---
Station d'épuration ROUBEYERE	3	0	---
Station d'épuration SAVINES-LE-LAC Les Eygoires	123	100	100
Station du FEIN	4,3	100	---
Station d'épuration Zone artisanale la Paroisse	3	0	---
Des Andrieux	4,8	0	---
Station d'épuration PICOUNES	3	0	---
Station St ANDRE d'EMBRUN Le Milieu	0,56	100	---
Station de CROTS LE BOIS	0,3	100	---
Station St SAUVEUR CLOT PEYROLIER	0,72	100	---
Station d'épuration PUY St EUSEBE	8,2	100	100

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

Station d'épuration REALLON Chef-lieu	5,1	100	---
Station ST SAUVEUR LE COIN	1,65	100	---
Station d'épuration du SERRE	2,8	0	---
Station d'épuration Charges/Les Bertrands	0,34	100	---
Station d'épuration du PIBOU Puy Sanières	18	0	0
Station d'épuration des BOUTEILS	6	0	---
Station d'épuration CROTS CHABRIERS	2,7	100	---
Station parc d'activité de PRALONG	0	100	---
CHORGES les RISOULS	34,0	100	100
Des Lagiers	3,6	0	---
Station ST SAUVEUR CHARNIERS	5,59	100	100
Station de CROTS Montmirail	3,57	100	---
Station d'épuration Réallon-PRA PRUNIER	58,28	0	100
Station de St ANDRE d'EMBRUN CLOZARDS	10,97	0	0
Station de CHATEAUROUX chef-lieu	51	100	100
Station ZA BARATIER/EMBRUN	425	100	100
Station de CREVOUX - la CHALP	3,4	100	100
Station de CREVOUX PRAVEYRAL	20,93	100	100
Station des ORRES les SAGNETTES	180	100	100
Station de CROTS BOSCODON	0,6	100	---
Station d'EMBRUN le petit PUY	0,12	100	---
Station de St ANDRE d'EMBRUN la PINEE	8,5	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 97 (93 en 2019).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station de St ANDRE d'EMBRUN CELLIERS :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2,4
---	--	-----

Station de St ANDRE d'EMBRUN SIGURET :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1
---	--	---

Station d'épuration Le SAUZE DU LAC- Le Village - Port St PIERRE :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,74
---	--	------

Station d'épuration Charges chef lieu :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		86,1
---	--	------

Station d'épuration SAVINES-LE-LAC Les Eygoires :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		15,5
---	--	------

Station d'épuration Zone artisanale la Paroisse :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,12
---	--	------

Des Andrieux :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,03
---	--	------

Station d'épuration PICOUNES :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,22
---	--	------

Station d'épuration du SERRE :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,06
---	--	------

Station d'épuration des BOUTEILS :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,44
---	--	------

Des Lagiers :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,16
---	--	------

Station d'épuration Réallon-PRA PRUNIER :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,75
---	--	------

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

Station de St ANDRE d'EMBRUN CLOZARDS :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,2
---	--	-----

Station de CHATEAUROUX chef-lieu :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		6,1
---	--	-----

Station ZA BARATIER/EMBRUN :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		251,6
---	--	-------

Station de CREVOUX - la CHALP :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2,4
---	--	-----

Station de CREVOUX PRAVEYRAL :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		3,6
---	--	-----

Station des ORRES les SAGNETTES :

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		59,6
---	--	------

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2019).

4. Financement des investissements

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

4.1. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	312 169 €	523 749 €
Montants des subventions en €	70 070 €	126 508 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 749 337 €	2 580 508 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	199 829 €
	en intérêts	29 698 €

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de **485 000 €** (480 000 € en 2019).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Schémas directeurs de Chorges « bourg », Les Orres, et Saint-André d'Embrun « Siguret » « Noiret » « Les Clozards » « Les Celliers »	110 000 €
Supervision générale des STEP et PR	46 000 €

Pour mémoire, autres opérations déjà en cours :

- Schémas directeurs d'Embrun, Chorges-Prunières « Les Risouls », Châteauroux-les-Alpes ;
- Reconstruction des stations d'épuration de Puy Sanières « Le Serre » et « les Bouteils » ;
- Etudes préalables à la reconstruction de la station d'épuration de Puy Sanières « Le PIBOU » ;
- Travaux d'assainissement de la rive-droite de Savines-le-Lac.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 05/10/2021
 Affiché le
 ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Aucun nouveau programme pluriannuel n'a été adopté en 2020.

Par ailleurs concernant le programme concessif de la DSP de l'Embrunais, les opérations en cours ou à venir sont les suivantes :

Commune	Nature des travaux	Etat d'avancement
Les Orres	Création d'une unité de traitement pour les hameaux des Ribes, Bas Forest, Haut Forest, Château	Prévu 2022
	Création d'un réseau de transfert entre Château et Les Ribes	
Saint-André d'Embrun	Travaux de restructuration de l'unité de traitement des Celliers	Prévu 2022
	Travaux de restructuration de l'unité de traitement de Siguret et de Noyret	Prévu 2022
	Travaux de restructuration de l'unité de traitement des Clozards	Prévu 2022
	Raccordement du hameau Clôt Ollivier	Prévu 2021

Sur le programme global de travaux concessifs (10 006 061 € HT en valeur au 1^{er} janvier 2010), l'avancement est le suivant :

	Valeur 2019	Valeur 2020
Avancement du programme de travaux (valeur en € des travaux réalisés sur valeur totale du programme en €)	88 %	88 %

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service (régie + délégataire) a accordé 980 € d'abandons de créances (délégataire : 713 €HT régie : 267 €HT), soit 0,001 €/m³ pour l'année 2020 (0,0007 €/m³ en 2019).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Néant.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	45 000	45 000
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	407,6	432,2
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,88	2,97
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	28	38
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	63%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	96%	98%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	93%	97%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0007	0,001

1.	Caractérisation technique du service.....	43
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	43
1.2.	Mode de gestion du service.....	43
1.3.	Estimation de la population desservie (D301.0).....	43
1.4.	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....	43
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	45
2.1.	Modalités de tarification.....	45
2.2.	Recettes.....	45
3.	Indicateurs de performance.....	46
3.1.	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	46
4.	Financement des investissements.....	47
4.1.	Montants financiers des travaux réalisés.....	47
4.2.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	47

Partie 2 : Assainissement Non Collectif

Note : Ce rapport est rédigé sous la forme standardisée proposée par le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) de façon à satisfaire aux obligations de communication d'une part et de faciliter la comparaison interservices d'autre part.

1. Caractérisation technique du service

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes de Serre Ponçon
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service
 - Contrôle des installations
 - Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations
 - Réhabilitation des installations
 - Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Baratier, Chorges, Châteauroux-les-Alpes, Crots, Crévoux, Embrun, Le Sauze-du-Lac, Les Orres, Pontis, Prunières, Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, Réallon, Saint-André-d'Embrun, Saint-Apollinaire, Saint-Sauveur, Savines-le-Lac
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui (dont certains en cours d'approbation)
- Existence d'un règlement de service Oui (délibération n°2020/58 du 24 février 2020)

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie (à seule autonomie financière).

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 7 016 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 16 552.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 42,39 % au 31/12/2020. (36,61 % au 31/12/2019).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se

calculé en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.
Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est supérieur à 10.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 005-200067742-20210927-2021100424-DE

	Exercice 2019	Exercice 2020
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de 110 (110 en 2019).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en EHT	350 €	350 €
Tarif du contrôle des installations existantes en EHT	100 €	100 €

A ces tarifs s'ajoute la TVA au taux de 10 %.

La délibération n° 2017/36 du 12/01/2017 fixe les différents tarifs et prestations en ANC.

2.2. Recettes

	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Collectivité	Délégué (le cas échéant)	Collectivité	Délégué (le cas échéant)
Facturation du service obligatoire en €	13 510 €	Sans objet	10 735 €	Sans objet
Facturation du service facultatif en €	0 €		0 €	
Autres prestations auprès des abonnés en €	0 €		0 €	
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0 €		0 €	

Ces recettes 2020 correspondent à la réalisation de :

- 7 contrôles périodiques de bon fonctionnement
- 12 contrôles de « mutation » réalisés dans le cadre des ventes ;
- 32 contrôles de conception sur des projets de construction ou réhabilitation d'installation ;
- 26 contrôles de réalisation après réalisation d'une installation neuve ou réhabilitée.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} - \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	331	361
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 051	1 070
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	619	600
Taux de conformité en %	90,4	89,8

4. Financement des investissements

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID: 00520008742-20210927-2021100424-DE

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Néant (sans objet).

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Néant.

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

***Présents** : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, P ARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.*

***Absents excusés** : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à P ARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.*

***Absents excusés** : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.*

RAPPORT N° 2021/188 : 5-3 Désignation de représentants : Assainissement : désignation modificative des membres du Conseil d'exploitation de la régie d'assainissement

À la suite de la délibération n° 2020/114 du 22 juillet 2020 modifiée par la délibération n° 2020/172 du 27 octobre 2020 puis la délibération 2021/64 du 29 mars 2021 désignant les membres du Conseil d'exploitation de la régie d'assainissement, il convient de faire une modification de désignation en raison du départ prochain d'un conseiller municipal de Saint-Apollinaire.

Commune	Nombre de sièges	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Saint-Apollinaire	1 + 1	Laurent MAILLARD	Aymeric CUVELIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement réuni le 15 septembre 2021 ;

- **DE DESIGNER M. Laurent MAILLARD** comme titulaire en lieu et place de M. Jean-Luc DEWANCKEL.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Beatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOUD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/189 : 8.8. Environnement : Assainissement : Indemnisation du propriétaire et de l'exploitant agricole impactés par les travaux d'assainissement menés à Puy Sanières.

Vu les barèmes 2019-2021 d'indemnisation des dommages de travaux publics sur des parcelles agricoles, dressé par le réseau des Chambres d'Agriculture ;

A l'occasion des travaux de création de la nouvelle station d'épuration des « Bouteils », la mise en place de la canalisation de transfert des eaux usées depuis l'aval dudit hameau jusqu'à la nouvelle station d'épuration a traversé des terrains agricoles constitués de prairies de fauche. Sur le tracé de cette canalisation, un propriétaire et un exploitant agricole concernés ont fait valoir leur droit à être dédommagés en fonction des surfaces de fourrages détruites, alors que les travaux ont eu lieu au pire moment en termes de destruction des fourrages.

Les barèmes de la Chambre d'Agriculture prévoient une indemnité pour les dommages liés à la destruction de la récolte en place, qui dans le cas de prairies de fauche avant la première coupe s'élève à : 2.044 €/hectare (soit 0,2044 €/m²).

L'exploitant (**Alain JANS**) est concerné sur une surface de 3.000 m², soit :
- 3.000 m² × 0,2044 €/m² = **613,20 €** ;

Le propriétaire (**Frédéric TISSERAND**) est lui concerné sur 100 m², soit :
- 100 m² × 0,2044 €/m² = **20,44 €**.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement réuni le 15 septembre 2021 ;

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à verser à Monsieur Alain JANS la somme de 613,20 € en dédommagement des récoltes perdues sur les prairies impactées par ces travaux ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à verser à Monsieur Frédéric TISSERAND la somme de 20,44 € en dédommagement des récoltes perdues sur les prairies impactées par ces travaux ;
- **DE RAPPELER** que les crédits correspondants sont déjà inscrits au budget de la régie assainissement.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOUD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/190 : 8.8. Environnement : Assainissement : Conventions de prestation de services avec la commune de Puy Sanières pour l'exploitation des STEP et la facturation de la redevance assainissement

Vu l'article L. 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales qui permet de confier la gestion de certains équipements relevant des attributions de l'intercommunalité aux communes ;

A la suite de la mise en service des nouvelles stations d'épuration du « Serre » et des « Bouteils » sur Puy Sanières, il est proposé de mettre à jour la convention d'exploitation des ouvrages d'épuration d'une part, et de renouveler la convention de facturation de la redevance assainissement entre la CCSP et la Commune de Puy Sanières.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement réuni le 15 septembre 2021 ;

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les conventions de prestation de services (exploitation des stations d'épuration et facturation) avec la commune de Puy-Sanières ;
- **DE RAPPELER** que les crédits correspondants sont déjà inscrits au budget de la régie assainissement.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARIILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARIILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METTAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/191 : 7.5. Subventions : Assainissement : Nouveau plan de financement et convention de répartition des subventions pour l'opération chemin de l'Isclé à Chorges

La Commune de Chorges réalise une opération de dévoiement et renouvellement des réseaux humides et enfouissement des réseaux secs dans le cadre de la requalification du chemin de l'Isclé. La Communauté de communes est partie prenante de cette opération concernant le dévoiement et renouvellement des réseaux d'assainissement, dans le cadre d'un groupement de commande.

A la suite de l'attribution du marché, il est proposé d'acter le nouveau plan de financement sur la base des prix définitifs, intégrant une marge en cas d'imprévus en phase travaux.

Par ailleurs, afin de répondre aux exigences des financeurs (Agence de l'eau et Département 05) qui demandent un interlocuteur unique pour les subventions concernant les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, il est proposé de conventionner avec la Commune de Chorges pour la répartition de ces subventions et le reversement de la part revenant à Chorges.

Dépenses

	Commune	Communauté de Communes
Montant Eaux Pluviales	<u>102 238,80 €HT</u>	
dont		
Devis entreprise	74 791,50 €HT	
Imprévus sur devis entreprise (15 %)	12 406,73 €HT	
Coût inspections	4 569,00 €HT	
Préparation des travaux	7 920,00 €HT	
Montant Eaux Usées		<u>61 985,95 €HT</u>
dont		
Devis entreprise		46 451,45 €HT
Imprévus sur devis entreprise (15 %)		7 561,72 €HT
Coût inspections		2 284,50 €HT
Préparation des travaux		3 960,00 €HT
Total		159 944,89 €HT
Part %	62 %	38 %

Recettes

	Montants	Parts
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	79 972,45 € HT	50 %
Département des Hautes-Alpes	31 988,98 € HT	20 %
Autofinancement	47 983,46 € HT	30 %
Total	159 944,89 € HT	100 %

La convention jointe propose de répartir les subventions entre la CCSP et la Commune de Chorges au prorata des travaux réalisés sur les réseaux d'eaux pluviales d'une part et d'eaux usées d'autre part.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement réuni le 15 septembre 2021 ;

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement ;
- **DE SOLLICITER** les subventions indiquées ;
- **D'AUTORISER** Madame la présidente à signer la convention jointe de répartition des subventions.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,


Chantal EYMEOUD



convention de gestion et de répartition des subventions dans le cadre d'un marché de travaux de mise en séparatif sur la Commune de Chorges

Entre les soussignés :

La **Communauté de Communes de Serre-Ponçon**, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), doté de la compétence assainissement, représenté par Madame Chantal EYMEOD, Présidente, autorisée à signer par délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2021 ;

ET

La **Commune de Chorges**, dotée de la compétence « gestion des eaux pluviales », représentée par Monsieur Christian DURAND, Maire de la Commune, autorisé à signer par délibération du Conseil municipal en date du 13 septembre 2021.

Un groupement de commande a été conclu pour la passation d'un marché global relatif à la mise en séparatif et aux normes des réseaux humides sur la commune de Chorges.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre du projet global d'enfouissement des réseaux secs et humides sur le chemin de l'Isclé sur la Commune de Chorges, la Commune de Chorges et la Communauté de Communes sont amenées à réaliser conjointement des travaux sur les réseaux d'assainissement et de pluvial, à réaliser dans le cadre d'un groupement de commande.

Les différents financeurs souhaitant un interlocuteur unique pour la perception des différentes subventions, la présente convention a pour objet de préciser les modalités de répartition et de redistribution des subventions liées aux travaux de mise en séparatif des réseaux humides du chemin de l'Isclé entre la Commune de Chorges et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa date de signature par les parties et jusqu'au solde des différentes subventions demandées.

Article 3 : Le coordonnateur

Le coordonnateur des subventions est la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, car c'est le membre du groupement qui effectue les demandes de subventions liées aux eaux usées et aux eaux pluviales auprès des deux financeurs concernés : l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et de Département des Hautes-Alpes.

Article 4 : Le montant des travaux :

	Commune	Communauté de Communes
Montant Eaux Pluviales	102 238,80 €HT	
dont		
Devis entreprise	74 791,50 €HT	
Imprévus sur devis entreprise (15 %)	12 406,73 €HT	
Coût inspections	4 569,00 €HT	
Préparation des travaux	7 920,00 €HT	
Montant Eaux Usées		61 985,95 €HT
dont		
Devis entreprise		46 451,45 €HT
Imprévus sur devis entreprise (15 %)		7 561,72 €HT
Coût inspections		2 284,50 €HT
Préparation des travaux		3 960,00 €HT
Total	159 944,89 €HT	
Part %	62 %	38 %

Article 5 : Le plan de financement :

Les subventions font l'objet de demandes auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Département des Hautes-Alpes. Les montants demandés sont les suivants :

	Montants	Parts
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	79 972,45 € HT	50 %
Département des Hautes-Alpes	31 988,98 € HT	20 %
Autofinancement	47 983,46 € HT	30 %
Total	159 944,89 €HT	100 %

Article 6 : La perception et la redistribution des subventions :

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon déposera les dossiers de demande de subventions pour les eaux pluviales et les eaux usées, et percevra la totalité des versements de ces subventions.

En fin d'opération :

- la Communauté de Communes de Serre-Ponçon établira le décompte détaillé des encaissements,
- la Commune de Chorges et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon établiront le décompte détaillé des dépenses (marché global de travaux, prestations inspections).

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon reversera la part revenant à la commune de Chorges proportionnellement aux dépenses réellement engagées par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon d'une part et la commune de Chorges d'autre part.

Article 7 : Contentieux

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention ressort du Tribunal Administratif de Marseille.

Fait en deux exemplaires, à Embrun, le 05/10/2021

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon
Chantal EYMEUD, Présidente

Pour la Commune de Chorges,
Christian DURAND, Maire

La Présidente.

Chantal EYMEUD



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Beatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/192 : 1-3 Conventions de mandat – Assainissement : Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la CCSP et la Commune d'Embrun pour la réalisation d'une prestation d'inspection télévisuelle des canalisations eaux usées du secteur de « la Bellotte »

Dans le cadre du glissement de terrain du secteur d'Embrun « La Bellotte » reconnu catastrophe naturelle, il est proposé de procéder à l'inspection télévisuelle (ITV) des canalisations eaux usées, branchements publics et privés inclus, pour en vérifier l'étanchéité et le cas échéant repérer les éventuels dysfonctionnements.

Pour des raisons de cohérence par rapport à l'action globale de la ville d'Embrun sur ce glissement et dans l'objectif de maximiser les possibilités de subvention, il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la ville d'Embrun dans le cadre d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage conformément aux articles L2422-5 et suivants du code de la commande publique. Les services de la régie assainissement apporteront toutefois leur expertise tout au long de ce dossier. La Ville d'Embrun prendra à sa charge financière les inspections sur les parties privées des branchements.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement réuni le 15 septembre 2021 ;

- **D'AUTORISER** Madame la présidente à signer la convention jointe.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOUD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/193 : 1.4 Autres types de contrats – SMICTOM : Convention de groupement de commandes pour une étude préalable à la gestion du centre de stockage du Beynon

Considérant l'intérêt environnemental et financier de cette étude préalable à l'échelle de l'arc Alpin sur le mode de gestion de l'exploitation du centre de stockage du Beynon,

Considérant la fin d'exploitation estimée de l'ISDND de Pralong en 2026 et la volonté de la CCSP de participer à cette réflexion transversale et donc de devenir membre du groupement de commandes,

Considérant le projet de la convention constitutive du groupement de commandes publiques, annexé à la présente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le principe de la constitution d'un groupement de commandes selon les termes de la convention jointe,
- **D'ACCEPTER** de donner mandat de coordonnateur à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance,
- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer ladite convention,
- **DE DESIGNER** les membres suivants pour le groupement de commandes :
 - M Marc AUDIER, membre titulaire du COPIL
 - M. Pierre VOLLAIRE, membre suppléant du COPIL

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absents excusés : RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.

Absents excusés : ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.

RAPPORT N° 2021/194 : 5.3 Désignation des représentants : SMICTOM : Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie « SMICTOM Serre-Ponçon » Annule et remplace la délibération 2020/116

Vu la délibération n°2017/25 de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon portant création de la régie « SMICTOM Serre-Ponçon » ;

Considérant que les membres du conseil d'exploitation de la régie doivent être désignés par le conseil communautaire sur proposition de la Présidente ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente, entendue et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE DESIGNER M. Denis DECHOUX** comme **titulaire** et **M Aymeric CUVELIER** comme **suppléant**
- **DE RAPPELER** l'ensemble des membres du conseil d'exploitation de la régie « SMICTOM Serre-Ponçon » :

Commune	Titulaires	Suppléant
Baratier	Christine MAXIMIN	Monique FARNAUD
Châteauroux-les-Alpes	Noelle ROUX	Anne-Marie FABRE
Chorges	Jérôme ARNAUD	Michel PEYRON
Crévoux	Stéphane SCARAFAGGIO	Isabelle RECOTILLET
Crots	Philippe MINIER	Marie LAGIER
Embrun	Marc AUDIER	Bernard FANTI
Les Orres	Pierre VOLLAIRE	Sébastien BONNAFOUX
Pontis	Georges GAMBAUDO	Jean-Marie FERDINAND
Prunières	Annie SOLDADO	Pierre DOUSSOT
Puy Saint-Eusèbe	Gustave BOSQ	Patrick MAGNAN
Puy Sanières	Frédéric ARNOUX	Agnès GROSJEAN BRUNNER
Réallon	Michel MONTABONE	Marie GOURLAIN
Saint-André d'Embrun	Alain DI FRANCO	Claude BACHENET
Saint-Apollinaire	Denis DECHOUX	Aymeric CUVELIER
Saint Sauveur	Chantal ROUX	René YARIC
Le Sauze du Lac	Daniel BOSQUET	Jean-Michel MAURE
Savines-le-Lac	Victor BERENGUIL	Olivier VANNIER

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Culturel XXème à Savines-le-Lac en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

***Présents :** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, MICHEL Christine, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, CANTON Claire, BUFFIERE Gilles, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METAVANT Colette.*

***Absents représentés :** RAUTENBERG Natacha donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, PELISSIER Robert donne pouvoir à CANTON Claire, ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Beatrice, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METAVANT Colette, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SARDY Claire donne pouvoir à EYMEOD Chantal.*

***Absents excusés :** ROMMENS Sophie, PEYRON Michel.*

RAPPORT N° 2021/195 : 1.4 Autres types de contrats – SMICTOM : Adhésion au réseau Compost Plus

La collecte et le traitement des biodéchets alimentaires est un sujet nouveau, en pleine évolution. Il tend à se démocratiser suite aux mesures de la loi AGEC, imposant aux collectivités la mise en œuvre de solutions de gestion séparée à leurs administrés.

« Compost Plus » est un réseau national d'échanges qui rassemble élus et techniciens de collectivités engagées dans la valorisation des biodéchets. Les objectifs du réseau Compost Plus sont :

- Apporter son expertise au niveau national et européen
- Promouvoir la filière et la production d'un compost de qualité
- Capitaliser et rendre accessible le retour d'expérience de ses membres
- Mutualiser les besoins des collectivités de la filière

Afin de développer nos compétences et faire profiter des nôtres, il est nécessaire d'adhérer au réseau. Le montant de la cotisation est fixé à 1500,00 Euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE VALIDER** notre adhésion au réseau Compost Plus
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le bulletin d'adhésion et régler la cotisation annuelle d'un montant de 1500,00 € TTC
- **DE S'ENGAGER** sur la tacite reconduction de notre adhésion
- **DE DESIGNER** Monsieur Marc AUDIER en tant qu' élu référent au sein du réseau

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD